



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 mai 2024 à 9 h 04 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Frédérique Delisle, directrice adjointe du Cabinet, Maude Chouinard-Boucher, attachée politique, M^e Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Simon Fournier, directeur, Police, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Jessica Desjardins-Labelle, coordonnatrice de projets, Infrastructures et projets, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Stéphane Raymond, directeur adjoint, Police, Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CP20240507-P1 INFRASTRUCUTRES POLICIÈRES

Présentation par messieurs Simon Rousseau, Simon Fournier et madame Jessica Desjardins-Labelle.

L'objectif de la présentation est de présenter différentes options en vue d'obtenir du conseil municipal une décision pour la poursuite des projets :

- Quartier général;
- Point de service d'Aylmer.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. 975, boulevard Saint-Joseph – Options;
4. Point de service d'Aylmer;
5. Recommandations.

RECOMMANDATOINS :

CP-DG-2024-003

Autoriser le projet de construction d'un quartier général pour le Service de police (option D) tel qu'exposé et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CP-DG-2024-004

Mandater l'administration à acquérir le 975, boulevard Saint-Joseph.

CP-DG-2024-005

Mandater l'administration à acquérir le 80, rue Jean-Proulx.

CP-DG-2024-006

Autoriser un règlement d'emprunt d'un montant de 187 300 000 M\$ pour le projet de construction d'un quartier général et financé par l'enveloppe résiduelle du Bloc D.

CP-DG-2024-007

Autoriser le trésorier à utiliser, au besoin, une partie du financement comptant disponible au Bloc D pour payer certaines dépenses de ce projet, et à diminuer par conséquent la portion du projet financée par emprunt.

CP-DG-2024-008

Autoriser l'administration à procéder à la vente des immeubles du 590, boulevard Gréber et du 775-777, boulevard de la Carrière et d'autoriser le trésorier à récupérer le produit de la vente de ces immeubles, estimé à 40 M\$, faisant passer le montage financier à 147,3 M\$.

CP-DG-2024-009

Autoriser le dépôt d'une subvention auprès du gouvernement du Québec.

CP-DG-2024-010

Autoriser le trésorier à appliquer toutes subventions ou toutes contributions en lien avec ce dossier à la réduction de l'emprunt décrété par ce règlement.

CP-DG-2024-011

Autoriser un budget additionnel de 8 200 000 M\$ au projet du point de service d'Aylmer pour l'agrandissement d'espaces de bureau (plan d'effectifs/besoin 2035) et les besoins d'entreposage.

CP-DG-2024-012

Autoriser le trésorier à amender le Règlement numéro 924-2022 afin de prévoir les fonds additionnels requis pour réaliser l'ensemble des travaux, ce qui portera l'emprunt autorisé à 22 200 000 M\$.

CP-DG-2024-013

Autoriser de transformer le CCMU de relève prévu au point de service d'Aylmer en espaces de bureau (diminution de la superficie du QG).

CP-DG-2024-014

Autoriser le trésorier à procéder aux écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie l'administration pour la présentation, indiquant qu'il faudra éventuellement présenter d'autres détails au public, notamment en ce qui a trait à la centralisation. Monsieur Moran mentionne que les travaux ont avancé rapidement depuis que monsieur Champagne est maire, faisant preuve de son leadership. Il ajoute que le fruit du travail collectif du conseil se retrouve à la présentation de ce jour, suivant les travaux réalisés et questionnements soulevés.

Relativement aux propositions, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se dit préoccupé vs l'option D, notamment en ce qui a trait à l'absence de stationnements souterrains. Il irait plutôt avec l'option C et votera contre l'option D. Monsieur Blondin mentionne que la Ville impose les stationnements souterrains à ses promoteurs. Monsieur le maire souhaite confirmer auprès de l'administration que le projet n'est pas dérogoire aux règlements en vigueur. Madame Desjardins-Labelle confirme que le projet n'est pas dérogoire, expliquant les normes minimales pour les postes de police et les coûts associés aux stationnements souterrains. Monsieur Simon Rousseau donne des précisions sur les stationnements pour les postes de police des autres villes.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet mentionne avoir deux questions en suspens suite à des discussions avec les citoyens. Elle demande pourquoi le 975, boulevard Saint-Joseph doit être démoli plutôt que de l'adapter aux besoins de la Ville et si la couverture de risque sera adéquate pour les citoyens du secteur de Gatineau. Des précisions sont données par madame Desjardins-Labelle en ce qui a trait aux normes de construction requise pour des activités de sécurité civile (vs la protection sismique). Il sera plus économique de déconstruire et de construire un nouveau poste de police qui répondra aux normes actuelles. En ce qui a trait à la sécurité des citoyens de Gatineau, monsieur Fournier mentionne que les citoyens ne verront pas de différence relativement à la présence policière dans les districts et fournit de l'information sur les moyens de réponse mis à la disposition des gens.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne s'être opposée à la centralisation dès le départ, en raison des coûts associés. Elle demande s'il est possible de rappeler les raisons pour lesquelles il sera moins cher de construire sur le site du 975, boulevard Saint-Joseph plutôt que de rénover les autres sites. Madame Desjardins-Labelle donne des informations sur les travaux requis pour le 590, boulevard Gréber et le 777, boulevard de la Carrière ainsi que des exigences de relocalisation requises. Madame Murray demande quels seront les coûts économisés vs le prix présenté en novembre 2022 et des précisions sont données par madame Desjardins-Labelle.

Relativement à l'option D, monsieur Moran se dit satisfait du fait que le projet a été revu à la baisse vs la planification initiale. Il revient sur la révision nécessaire des normes pour le 590, boulevard Gréber et le 777, boulevard de la Carrière depuis leur construction, expliquant les coûts importants des rénovations requises. Monsieur Moran est à l'aise avec l'option D présentée et dit que le conseil et l'administration ont fait beaucoup de travail pour économiser des coûts. En complément, monsieur Rousseau mentionne qu'une résolution sera déposée pour présenter une demande de subvention, même si aucun programme n'existe actuellement, avec explications sur des démarches réalisées en collaboration avec l'UMQ et d'autres grandes villes (équité vs la Sûreté du Québec).

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande quels sont les impacts de la présence ou de l'absence d'un stationnement souterrain. Il demande également si un coût d'acquisition était connu pour le 555, boulevard de la Carrière et pourquoi ce site a été abandonné. Des explications sont présentées par monsieur Fournier en ce qui a trait au stationnement souterrain, mentionnant que les besoins opérationnels seront comblés avec le projet présenté. Concernant le 555, boulevard de la Carrière, monsieur Rousseau donne certaines informations, en respect de celles devant demeurer confidentielles.

Madame la conseillère Anik Des Marais apprécie les recherches réalisées pour atteindre la certification LEED or. Elle fait aussi référence aux programmes existants à la FCM.

Monsieur le maire demande à monsieur Fournier si le projet sur la table pourrait être un incitatif pour l'attraction de nouveaux effectifs et s'il répond adéquatement aux exigences de police. Monsieur Fournier mentionne qu'avec une infrastructure neuve, les gens se sentiront bien pour travailler, ajoutant qu'un travail au niveau des effectifs a été fait en amont. Monsieur le maire demande également si, dans les espaces, des réflexions ont été faites en ce qui a trait au rôle communautaire de la police, ce qui est confirmé par monsieur Fournier. Monsieur le maire remercie monsieur Moran pour ces bons mots, mais souligne que le succès de ce dossier relève du conseil municipal et de l'administration.

Madame Mathée Warnett, attachée politique se joint à la rencontre à 9 h 58.

Monsieur le conseiller Steven Boivin remercie l'administration de la présentation et de l'ouverture démontrée tout au long du processus. Il a l'impression que le dossier avance grâce à la collaboration de tous et souligne le leadership exercé par monsieur le maire. Il mentionne s'être opposé au départ à l'acquisition du 975, boulevard Saint-Joseph, ajoutant que les travaux réalisés pour les autres sites potentiels ont permis de pousser la réflexion.

Monsieur Rousseau remercie le conseil pour le support octroyé dans ce dossier, considérant l'importance de ce dossier pour la Ville. Il souligne également le travail réalisé par des collègues absents aujourd'hui et des chefs de police antérieurs.

Les recommandations seront inscrites en projet de résolutions à l'ordre du jour du conseil municipal spécial du 7 mai 2024.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 02.

M^e Véronique Denis, mesdames Jessica Desjardins-Labelle, Marie-Hélène Rivard et messieurs Simon Fournier, Stéphane Raymond, Stéphane Amyot et Mario St-Pierre quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 13 h 01.

Madame Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets se joint à la rencontre.

CP20240507-P2

SENTIER DE LA LIÈVRE OUEST, PHASES 1 ET 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT

Présentation par madame Rita Chahine.

L'objectif de la présentation est de :

- faire un état d'avancement de la phase 1 du projet;
- faire un état d'avancement de la phase 2 du projet;
- faire un état du budget révisé;
- obtenir une recommandation pour autoriser un budget supplémentaire pour poursuivre le projet.

Plan de la présentation :

1. État d'avancement – Phase 1;
2. État d'avancement – Phase 2;
3. Mise à jour budgétaire;
4. Prochaines étapes;
5. Recommandations.

RECOMMANDATION :

CP-SIP-2024-13

Autoriser le trésorier à puiser une somme de 5 750 000 \$ (imputable) pour le financement du projet de construction du sentier de La Lièvre Ouest à même l'enveloppe comptant du Bloc D du plan financier à long terme, provenant des fonds disponibles du PIVP.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le maire Daniel Champagne se questionne sur les pentes ayant une inclinaison importante dans ce secteur.

Madame Chahine mentionne que certaines sections du tracé devront faire l'objet de remblai pour diminuer l'inclinaison de la pente. Des aménagements devront être prévus à cet effet et font partie des montants présentés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que les gens du secteur sont habitués à ces pentes à pic. Ce lien demeure important à titre de lien cyclable pour la Ville et il demande s'il est possible de savoir pourquoi la phase 2D serait réalisée à la fin des travaux et qui se raccorderait à la phase 1. Selon lui, il serait plus logique de commencer par cette phase 2D.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc fait part de ses préoccupations quant aux subventions du ministère de l'Éducation. Il mentionne qu'il faut aller de l'avant avec le projet afin de ne pas manquer d'autres opportunités.

Madame Chahine mentionne que la phase 2 sera réalisée en totalité et que la réalisation du projet ne sera pas faite par étape. Le financement sera accordé pour la phase complète et, en principe, le projet sera octroyé à un seul contracteur.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande ce que signifie le tracé vert à la page 8. On mentionne que le trait vert est le tracé visé pour le sentier. En ce qui concerne les pages 13 et 14, il indique que le projet semble avoir des écueils quant à sa réalisation, notamment en raison de la présence des milieux humides, les sols contaminés, etc. Il demande si la Ville serait favorable si un entrepreneur avait un projet de cette nature, considérant les contraintes.

Monsieur le maire précise qu'il faut distinguer un lien cyclable et la construction d'un immeuble de plusieurs étages. S'il y a un empiètement, il est d'avis que les études nécessaires seront effectuées pour diminuer les impacts.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que c'est un chantier qui est attendu depuis plusieurs années. Il faut un lien cyclable pour rejoindre Buckingham et Masson et il demande si des données permettront de réaliser le projet dans un plus court délai.

Madame Chahine mentionne que le Service de la mobilité pourra montrer les résultats des études en 2024. Les deux liens n'ont pas le même objectif, le sentier présenté a pour but de répondre aux besoins des familles et aux activités récréatives.

Monsieur Aubé mentionne que le lien utilitaire sur la rue Georges se veut un circuit pour des usagers qui l'utilise à des fins de transports actifs. Il demande si le projet peut réellement être réalisable dans un échéancier raisonnable.

Madame Chahine mentionne que ces contraintes sont connues depuis 2018 et que l'objectif était de les présenter aux membres du conseil et de confirmer que le projet est réalisable malgré ces enjeux.

Monsieur Aubé ajoute qu'il comprend que le montant présenté n'est pas le montant final et que l'on risque d'aller vers un budget avoisinant le 10 M\$ pour ce projet. Il espère qu'il y aura des avancées rapidement et trouve le projet dispendieux.

Monsieur le conseiller Steve Moran indique qu'au centre-ville, c'est la CCN qui est responsable de mettre en place les liens cyclables. Il croit que les gens de Buckingham méritent d'avoir des pistes d'aussi bonne qualité. Il se questionne sur le budget alloué, notamment sur la subvention du ministère de l'Éducation qui n'a pas été confirmée. Selon sa compréhension, Le fonds Cycle de vie quant aux infrastructures ne comprend pas les liens cyclables.

Madame Chahine mentionne que pour la phase 1, la subvention ne sera pas disponible. Toutefois, il est prévu de faire la demande pour la phase 2.

Quant à la question de la mobilité, madame Savaria mentionne qu'une présentation sera faite à ce sujet au conseil municipal, notamment sur les études de mobilité et les subventions nécessaires.

En ce qui concerne le fonds Cycle de vie, madame Chahine reviendra avec les réponses plus tard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin comprend que ce sont deux projets, un lien cyclable et un sentier cyclable. Nous avons les études pour effectuer les travaux de façon adéquate. Il croit que ce projet est important pour le secteur Est. Il se questionne sur la subvention et pourquoi nous ne l'avons pas obtenue.

Madame Chahine précise qu'en raison des multiples reports du projet, la subvention n'a pas été accordée par le ministère, ce dernier n'ayant pas accepté de reporter une autre fois. Les reports ont été causés en raison des différentes contraintes et études qui devaient être réalisées.

Le comité plénier public est suspendu à 13 h 36.

Madame Rita Chahine quitte la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 15 h 05.

Messieurs Yvon Desjardins, directeur, Travaux publics, Donald Lapointe, chef de division, Travaux publics, Claude Martine, chef de service, Service de la mobilité, mesdames Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Alexandra Aubry-Girard, cheffe de service, Centre d'appels non urgents 311 se joignent à la rencontre.

Messieurs les conseillers Jocelyn blondin et Denis Girouard ont quitté leur siège.

CP20240507-P3

PROJET PILOTE – STATIONNEMENT HIVERNAL EN ALTERNANCE

Présentation par messieurs Yvon Desjardins et Donald Lapointe.

L'objectif de la présentation est de mettre en place un projet pilote de stationnement sur certaines rues ciblées durant la période hivernale pour la saison 2024-2025.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Impacts-enjeux;
4. Échéancier;
5. Facteurs de succès;
6. Communication – Information;
7. Recommandations.

RECOMMANDATION :

CP-TP-2024-03

Mettre en place le projet pilote de stationnement hivernal sur un côté seulement sur certaines rues tel que présenté.

CP-TP-2024-04

Autoriser le Service des travaux publics à utiliser un montant de 47 249 \$ non récurrent, à même le budget opérationnel du service, pour la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation et pour la stratégie d'information aux citoyens (envoi postal).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mario Aubé revient sur la position du comité exécutif quant aux recommandations proposées. Le conseil municipal avait demandé un projet en alternance afin de faciliter les opérations de déneigement, et ce, pour des raisons de sécurité. L'affiche d'interdiction de stationnement était complexe, donc il avait été proposé de favoriser l'interdiction de stationnement sur un seul côté de la rue.

Monsieur le conseiller Steve Moran est satisfait de la présentation et mentionne qu'il y a eu certains défis dans son district lors du déneigement cet hiver. Il indique que certaines rues étaient problématiques, notamment la rue Jeanne-D'arc. Il demande s'il y a une préférence pour interdire le stationnement sur un côté ou l'autre (Nord/Sud – Est/Ouest). Selon l'emplacement de certaines rues, il peut y avoir des enjeux importants.

Monsieur Desjardins ne voit pas d'enjeu de favoriser un côté ou l'autre. L'important est de faciliter les opérations de déneigement et l'accès aux véhicules incendie. En complément, l'analyse des interdictions s'effectuera au cas par cas en prenant en considération certains facteurs, notamment la présence de bornes d'incendie, de lampadaires, de débarcadère, etc.

Monsieur Moran se questionne sur l'échéancier, il se demande s'il est possible d'adopter cette résolution en juin afin de permettre une meilleure analyse des besoins.

Monsieur Lapointe indique que l'échéancier est serré puisque des travaux doivent être effectués par des fournisseurs externes. L'idéal serait de traiter le dossier le plus rapidement possible.

Monsieur le maire Daniel Champagne mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu à connaître le côté de la rue qui serait préférable. Cet élément peut être analysé après avoir donné le mandat aux services. Monsieur Lapointe confirme que ces éléments ne sont pas nécessaires pour débiter les travaux.

Monsieur le maire souligne qu'il faut favoriser une communication claire avec les citoyens. Pour lui, l'alternative viable, est d'interdire le stationnement d'un seul côté de la rue et de favoriser une bonne communication. Il trouve intéressante la possibilité de consulter spécifiquement les citoyens dans les quartiers afin de connaître leurs préférences.

Madame la conseillère Anik Des Marais indique qu'il y a beaucoup d'enjeux de stationnements dans son district. Elle mentionne qu'il faut tenir compte de ces éléments dans la conception des prochaines rues. Elle souhaite que les résultats du projet pilote soient transmis de façon claire aux membres du conseil. Elle souligne également qu'il faudrait mettre plus de budget pour les communications afin d'avoir une meilleure couverture.

Monsieur le conseiller Jean Lessard voit un enjeu quant aux opérations de déneigement sur un seul côté de la rue puisque les bancs de neige sont plus grands de ce côté. Pour cette raison, il aurait préféré une interdiction de stationnement en alternance.

Monsieur Desjardins mentionne que les opérations seront effectuées des deux côtés malgré l'interdiction de stationnement d'un seul côté. Les parcours sont faits pour favoriser les virages à droite, ce qui évite de laisser de la neige à certains endroits. Il y a une bonne façon de déneiger et c'est de toujours passer d'un seul côté pour assurer la sécurité des piétons.

Monsieur Lapointe mentionne qu'en stationnant d'un seul côté, le déneigement sera plus efficace.

Madame la conseillère Caroline Murray est favorable au stationnement en alternance afin de s'assurer que les deux côtés soient bien déneigés. Il y a plus de flexibilité qui est accordée aux services si l'on favorise le stationnement en alternance. Elle a toutefois une préoccupation avec l'affichage et souhaite revenir avec l'option de stationnement en alternance.

Monsieur Desjardins mentionne qu'en stationnant en permanence sur un côté, il faudra revenir dans la nuit pour essayer de dégager le côté où il y avait des voitures de stationnées. Toutefois, il peut y avoir un enjeu avec les permis de stationnement hivernal.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que tout le monde insiste sur l'importance d'une communication de qualité.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande s'il est possible d'avoir une nuit supplémentaire sans que les détenteurs de permis puissent se stationner.

Monsieur Lapointe mentionne que la plage horaire est très petite pour procéder au déneigement.

Monsieur le maire rappelle que c'est un projet pilote, donc il n'y a aucune décision finale du conseil municipal. Également, il demande au service ce qu'il veut réellement et de quelle façon le conseil peut soutenir ce projet.

Monsieur Desjardins mentionne que les Travaux publics sont à l'aise avec les deux scénarios. Du côté opérationnel, l'interdiction en alternance permet un meilleur déneigement dans les délais.

Monsieur le maire propose de maintenir la proposition telle quelle, soit de favoriser le stationnement d'un seul côté et que le service revienne avec les résultats.

Madame Murray est prête à appuyer la recommandation et elle souligne que le point le plus important est d'assurer l'accessibilité de la rue, notamment dans le choix du côté de la rue.

Une résolution devra être inscrite à la séance du conseil municipal du 14 mai prochain.

Fin du comité plénier public à 15 h 47.

M^e Véronique Denis
Greffière
Service du greffe

M^e Camille Doucet-Côté
Greffière adjointe
Service du greffe